

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
4 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 21 ^m »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 19 Août.

La République française engage les conseils généraux à s'occuper des lois Ferry. Son article débute en ces termes ?

Il nous paraît utile de rappeler ce qui s'est passé dans la dernière session au sujet des lois sur l'enseignement. 31 Conseils généraux ont émis un vœu défavorable aux projets de lois. 14 ont émis un vœu favorable. 7 ont passé à l'ordre du jour sur les vœux proposés. 5 ont voté la question préalable. Enfin 28 Conseils n'ont pas été saisis de la question. Dans ces derniers, à l'exception de deux, la majorité est républicaine. Il résulte de ce tableau que, partout où nos adversaires ont la majorité, ils n'ont pas hésité à mener une campagne vigoureuse contre les lois Ferry.

Plusieurs conseils généraux dont la majorité est républicaine se sont prononcés, en avril, contre l'article 7. Par conséquent la République française aurait tort de compter sur la docilité des assemblées départementales, d'autant plus que ce journal a changé d'avis du tout au tout, et qu'il professe aujourd'hui la doctrine pure et simple de la proscription, tandis que, le 10 février dernier, il déclarait qu'il fallait seulement soumettre les écoles congréganistes à une inspection plus sérieuse et plus vraie que par le passé.

Personne n'ignore que la direction de la République française a changé de mains depuis février.

M. Jules Simon et l'article 7.

A un groupe d'électeurs de Charonne, qui lui ont écrit pour lui demander les raisons de son attitude, dans la discussion de la loi sur l'enseignement, M. Jules Simon répond par la lettre suivante, qui rappelle sensiblement celle qu'il a déjà adressée à ses anciens électeurs de Reims :

Messieurs et chers concitoyens, L'article 7 au sujet duquel vous m'écrivez, fera du tort à la République et n'en fera qu'à elle.

Les maisons qu'on veut fermer changeront de maîtres en apparence et ne changeront pas de doctrines.

Les républicains auront renoncé au principe de la liberté d'enseignement qui est une des libertés les plus nécessaires, et ce sera une honte de l'avoir demandé quand nous n'itions pas les maîtres, et de la supprimer à présent que nous le sommes.

C'est précisément parce que j'ai promis d'être en tout temps, fidèle à la liberté que je combats un article qui est une atteinte à la liberté.

Je ne suis pas plus que vous partisan des écoles congréganistes. Je crois que les écoles de l'Etat sont les meilleures à tous les points de vue. On peut encore les perfectionner. Ne vaut-il pas mieux y travailler avec énergie, que de déclarer, comme on le fait par l'article 7, qu'on se sent en danger d'être battus, et qu'on a recours aux lois de proscription comme les régimes despotiques ?

Agrez, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments fraternels.

JULES SIMON.

On sait que M. Filippini, l'un des chefs principaux du parti bonapartiste en Corse, vient d'échouer pour le conseil général contre un candidat républicain. Cette élection a la plus haute signification.

Nous savons, en effet, que M. Filippini, homme considérable et respecté, est en même temps un administrateur fort capable.

La lutte a eu lieu à Corte, chef-lieu de l'arrondissement représenté à la Chambre par M. Gavini, ancien préfet du Lot. La majorité des électeurs y était restée absolument inféodée jusqu'à ce jour à la politique bonapartiste. L'élection de Corte indique dans ce pays un véritable revirement d'opinion.

On verra, à chaque renouvellement partiel, qu'à la suite de l'événement du Cap l'esprit des contrées autrefois bonapartistes s'est également modifié, d'un bout à l'autre de la France.

LA MESSE DU 15 AOUT ET LE PRINCE JÉRÔME

Le Petit Caporal vient de publier, sous la signature « Jules Amigues, » un article qui débute par ces mots :

« Aujourd'hui, 15 août, il ne sera pas célébré, à Paris, de messe officielle à l'occasion de la Saint-Napoléon.

« C'est la première fois, depuis trente ans, que cet anniversaire est ainsi négligé. C'est la première fois, depuis la chute de l'empire, que les fidèles de ce régime ne sont point convoqués. »

Le Petit Caporal dit que c'était au prince Napoléon à organiser cette messe et qu'il vient de manquer l'occasion de fournir au parti impérialiste une satisfaction qu'il attendait.

Le Petit Caporal est trop exigeant. Il y a de la cruauté à vouloir que le prince Jérôme organise une messe, lui qui ne croit pas en Dieu.

Les impérialistes ont abandonné l'idée de célébrer, le 15 août, leur messe annuelle à Saint-Augustin. Voici ce qu'en dit M. Paul de Cassagnac :

La raison en est simple : Le 15 août est une fête joyeuse, une fête de famille, pour nous tous les enfants de l'Empire; c'était ce jour-là que la France célébrait sa fierté dynastique.

Aujourd'hui les Tuileries sont en ruines, l'empereur est mort, le prince impérial est mort, l'impératrice pleure, nous sommes tous plongés dans un deuil éternel.

Est-ce le moment d'aller à une messe pour autre chose qu'une pensée triste, pour d'autres que nos morts ?

Et trouverait-on, à cette heure si proche, encore de l'heure lugubre des récentes funérailles, assez de courage pour s'unir sous une pensée purement politique ?

Non, non, pas de manifestation, pas de messes sonores !

Euh! euh? les raisins sont trop verts. Et, d'ailleurs, en l'honneur de qui, une messe ? pour quoi ? et pour qui ?

(France)

Désordres à Lyon.

On sait que quelques désordres ont eu lieu à Lyon sur la place Bellecour où des concerts quotidiens ont lieu. C'est la Marseillaise qui a été le prétexte de ces manifestations. Une partie des spectateurs applaudissait et l'autre sifflait.

Voici le récit de la soirée de mercredi.

On lit dans le Salut public :

L'orchestre de M^e Mangin a entonné la Marseillaise, des sifflets ont répondu et le spectacle a com-

mencé. Il y avait de cent à cent cinquante sergents de ville ou agents en bourgeois qui ont fondu sur les manifestants, en ont empoigné le plus qu'ils ont pu et les ont menés au poste.

Quand l'orchestre des Tziganes est venu commencer la deuxième partie du concert, il a débuté par la Marseillaise et le conflit a recommencé. Une troisième fois, à la fin de leur séance, ils ont repris le chant national, et le résultat, comme les deux premières fois, a été d'amener des échanges d'injures et de coups et la mise au poste de plusieurs personnes.

Parmi elles se trouvaient deux officiers de la garnison.

Le Petit Lyonnais raconte un incident qui se serait passé au poste de la place Bellecour :

Parmi les personnes arrêtées, figure, paraît-il, un officier; aussitôt apparaît un général, M. de Boërio, commandant la 6^e division de cavalerie. Il parvient à obtenir de l'adjudant de police Mock et d'un capitaine des gardiens de la paix, la mise en liberté de son protégé.

Tous les agents de la sûreté protestent. M. Arban dit : « Je m'oppose à la mise en liberté de cet homme, qui m'a frappé. »

Rien n'y fait, le capitaine, un commissaire de police et l'adjudant Mock ne craignent pas de relâcher cet individu sans même l'interroger.

M. Perrodin, commissaire spécial, court prévenir M. Levailant, secrétaire général.

Après le général, c'est M^e Guerrier, bâtonnier de l'ordre des avocats, qui vient aussi réclamer des perturbateurs.

On fait droit à leurs réclamations et on relâche encore des inculpés.

M. Levailant, à qui nous devons certainement de ne pas avoir eu des désordres plus graves et peut-être sanglants, grâce aux mesures énergiques qu'il avait prises, arrive au poste accompagné de son collègue M. de Lassuchette et de M. Blanc, vice-président du conseil de préfecture. Il ordonne au commissaire d'agir très énergiquement contre les auteurs de la manifestation.

M. Levailant parvient à savoir le nom de l'officier mis en liberté, c'est M. de Colas de Chatelperron, sous-lieutenant au 8^e hussards. Il blâme très-verbalement le commissaire qui a ordonné les mises en liberté.

Le Petit Lyonnais publie d'autres noms, ce sont MM.

Colas de Chatelperron, sous-lieutenant au 8^e hussards.

De Saint-Geniès, sous-lieutenant au 12^e chasseurs.

Yéméniz, fils du consul, 20 ans, étudiant en médecine.

Charles Vinzio, 25 ans, employé de commerce, dans la maison Passinet.

Michel Creuzet, 21 ans, employé de commerce, rue Grenette, 3.

Roux, avocat.

Antoine Roux, 19 ans, étudiant, place Bellecour, 8.

Bruyas, 46 ans, fils de teinturier, quai Saint-Vincent, 42.

Louis Rougier, étudiant en médecine.

Permezel, 47 ans, rentier, licencié en droit.

Barasconi, 16 ans.

Lagarde, 50 ans, chimiste, rue Ferrandière, 46.

Gontier, 21 ans, licencié en droit, 6, rue Vaubecour.

Le parquet a été immédiatement saisi de l'affaire. M. de Combes, substitut du procureur de la République, est venu à son poste à une heure du matin.

Voici quelques détails sur la journée du lendemain jeudi.

Lyon, 14 août.

Ce soir jeudi, 10,000 personnes environ se sont massées aux abords du concert de la place Bellecour. Beaucoup de monde dans l'enceinte.

La Marseillaise, annoncée sur le programme pour

la fin de la première partie, a été jouée au milieu d'applaudissements frénétiques.

Le public a fait bisser. Aussitôt le morceau terminé, un seul coup de sifflet s'est fait entendre; il a été immédiatement étouffé par les braves de toute l'assistance.

En somme tranquillité complète.

Lyon, 15 août.

Les journaux du matin évaluent à 10 ou 15,000 le nombre des personnes qui stationnaient hier soir autour du concert Bellecour.

L'auteur de l'unique coup de sifflet a été immédiatement arrêté par ses voisins, conduit au poste, puis relâché.

Après le concert, une colonne s'est formée avec drapeau en tête. Elle a parcouru la rue de la République en chantant la Marseillaise. A onze heures, le calme était complètement rétabli.

Parmi les personnes arrêtées avant-hier soir, un certain nombre ont été relâchées le soir même. Neuf, maintenues en état d'arrestation, ont comparu hier devant le petit parquet. Trois d'entre elles seront renvoyées en simple police pour tapage nocturne, quatre seront poursuivies en police correctionnelle pour outrage et rébellion.

Toutes ces personnes, du reste, ont été remises en liberté, et tout fait présumer que cet incident est définitivement clos.

A la suite d'un article publié par le Progrès de Lyon et relatif à l'incident du concert Bellecour, M. de Colas de Chatelperron, officier au 8^e régiment de hussards, a provoqué M. Arnous Rivière, rédacteur en chef de ce journal.

La rencontre a eu lieu aux environs de Lyon, à l'endroit dit la « Mouche ».

Après quelques passes, M. Arnous Rivière a reçu un coup d'épée au-dessus du poumon droit.

La blessure paraît être sans gravité.

REVUE DES JOURNAUX

République française.

L'Ordre évolue tout doucement à gauche. On en peut juger par cette déclaration curieuse qui n'est pas sans jeter quelque lumière sur les plans du prince Napoléon :

La presse légitimiste nous attaque violemment; elle fait bien, car nous sommes historiquement ses ennemis.

Les cléricaux et les théocrates nous témoignent leur méfiance, et en cela ils font preuve de sagacité. Car si nous sommes plus jaloux qu'aucun d'eux des droits de la conscience, si nous voulons que la religion indépendante et respectée, ait au sein de la société civile la place que le Premier Consul détermina avec l'assentiment de l'Eglise, aux applaudissements du monde, nous tenons les cléricaux et les théocrates pour des ennemis dangereux à l'intérieur comme à l'extérieur, de toute politique mesurée, sensée et féconde.

Les royalistes nous accusent d'être des républicains à peine travestis et, sous cette forme perfide, ils disent plus vrai qu'ils ne pensent : nous nous rapprochons des républicains en ce sens que les principes professés par la République officielle théorique n'ont rien qui froisse nos sentiments et notre sincère respect de la souveraineté nationale.

Si nous comprenons bien, cela veut dire premièrement que le bonapartisme officiel va devenir nettement anti-clérical; deuxièmement, que le prince Jérôme Napoléon, le cher homme, accepterait volontiers la présidence de la République. Autrement, que signifierait cette déclaration d'amour et de respect adressée aux principes républicains? Cette attitude de l'Ordre marque

un pas de plus vers la dissolution, non-seulement du parti — c'est déjà fait — mais même de l'état-major bonapartiste. Déjà le Pays, dans un article qui vise évidemment les lignes que nous avons citées, répond :

Dénoncer toute alliance avec les conservateurs, les provoquer, assimiler l'empire à une forme républicaine, vouloir agir révolutionnairement, c'est de la politique de casse-cou, de fous et d'aveugles.

Cette politique-là, le parti impérialiste, dans sa grande majorité, la répudie, la repousse et la condamne.

On voit que la crise est arrivée à l'état aigue.

Le *Moniteur universel*, en réponse au *Siècle*, blâme la mesure par laquelle le préfet de la Seine, avec l'approbation du conseil municipal, vient de fermer dix écoles primaires congréganistes.

Il dit, notamment :

Dans ce système non d'égalisation entre les écoles congréganistes et laïques, mais de substitution absolue des unes aux autres, nous voudrions bien savoir quelle autre alternative auront les pères de famille pauvres que d'envoyer leurs enfants aux nouvelles écoles laïques, ou bien de ne les envoyer à aucune école et de les priver de l'instruction qu'ils veulent cependant leur procurer, et que la loi, bien qu'elle les oblige, sous peine de l'amende et de la prison, à leur faire donner. N'est-ce pas là une indéniable contrainte et n'est-elle pas doublement odieuse parce qu'elle spécule sur la gêne des parents, et parce qu'elle porte atteinte aux droits les plus sacrés de la conscience ?

Notre contradicteur répond bien, il est vrai, que le conseil municipal n'agit que d'après la volonté des électeurs parisiens qui l'ont nommé, et que les Parisiens ne sauraient avoir deux opinions opposées sur cette question, l'une comme pères de famille, et l'autre comme électeurs. C'est s'aventurer là sur un terrain dangereux. Car nous ne saurions d'abord admettre qu'il puisse dépendre du suffrage universel de porter atteinte aux principes qui sont le fondement même des sociétés et de la civilisation. A moins de tomber dans l'absurde, le suffrage universel ne pourrait pas plus proclamer des lois attentatoires à ces droits primordiaux, inhérents à la nature de l'homme, puisqu'ils ne sont autre chose que l'exercice de ses facultés, qu'il ne pourrait décréter demain que la ligne droite n'est pas le plus court chemin d'un point à un autre, et que la somme des angles d'un triangle n'est pas égale à deux angles droits. Les parents qui veulent une institution religieuse pour leurs enfants fussent-ils en minorité à Paris, nous n'admettrions jamais que cette minorité pût être opprimée par la majorité, et que le conseil municipal dût être l'instrument légitime de cette oppression.

Est-ce que la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes, bien que répondant alors aux sentiments de la majorité du pays, bien que dirigées contre une très faible minorité, en furent pour cela plus légitimes ?

Mais cette revendication, si injuste qu'elle soit, des droits de la majorité, ne saurait même se produire ici : car le conseil municipal ne représente en aucune façon l'opinion de la majorité parisienne. Est-il donc besoin de rappeler qu'en moyenne les conseillers municipaux parisiens ont à peine réuni le quart des voix des électeurs inscrits ?

La distribution des prix à l'école libre de la Providence, tenue par les RR. PP. Jésuites, à

Amiens, a été faite, comme à Lille, avec une solennité qui emprunterait encore aux circonstances un intérêt exceptionnel.

Mgr Fabre, évêque de Montréal ; M. le général Ducrot, frère de l'ancien commandant du 9^e corps ; M. de colonel d'Aubigny, et un grand nombre de magistrats, d'ecclésiastiques et d'officiers de toutes armes assistaient à cette cérémonie.

Depuis ce jour, les journaux républicains d'Amiens font campagne contre M. le général Ducrot et contre M. le colonel d'Aubigny, et affirment que ces officiers sont coupables. Ils déclarent, en outre, que la musique du 72^e dans un pareil lieu a été « un scandale » atroce, de même que la musique du 43^e à Lille : ils veulent savoir à qui appartient la responsabilité d'un fait aussi inqualifiable.

Le *Mémorial d'Amiens* se fait un plaisir de donner à ses confrères les renseignements qu'il a recueillis :

C'est librement que M. le général Ducrot, M. le colonel d'Aubigny et un grand nombre d'officiers sont allés à la Providence ; ils ont usé d'un droit incontestable. Pourquoi donc les blâmer ? Sachons respecter l'indépendance de tous.

Une députation d'officiers avait été commandée pour assister à la distribution des prix du lycée, rien de semblable n'a eu lieu pour la distribution de la Providence.

Quant à la musique du 72^e de ligne, ce n'est ni en vertu d'un ordre de M. le général Ducrot, ni en vertu d'un ordre de M. le colonel d'Aubigny qu'elle était présente à la solennité de la Providence.

Cela est incontestable : ni l'un ni l'autre des deux officiers n'avait le pouvoir de donner cet ordre. Les journaux de l'Union républicaine devront donc, pour faire une « instruction » utile, chercher plus haut à qui appartient la responsabilité. Ils feraient mieux encore de ne pas continuer « l'insurrection » qu'ils ont commencée.

Nous lisons dans la *Patrie* :

« Simple statistique :

Depuis le commencement de l'année, jusqu'au 10 août courant, vingt-six écoles congréganistes de filles ou de garçons ont été transformées en écoles laïques.

Or, d'après les renseignements officiels, la transformation de chacune de ces écoles donnera lieu à une dépense supplémentaire moyenne de 10,000 fr., chiffre minimum. C'est donc au total une augmentation de 260,000 fr. à la charge des contribuables.

Mais cette augmentation ne s'arrêtera pas là. Il existe en effet à Paris une centaine d'écoles ou de salles d'asile congréganistes. D'après les intentions de l'administration, toutes, sans exception, devant être transformées en établissements laïques, c'est un excédant de un million qu'il faudra prévoir chaque année au budget de la ville de Paris.

INFORMATIONS

La République française annonce que le

préfet de la Seine a autorisé définitivement le changement de quarante-trois noms de rues, mais qu'il a conservé ceux de Bonaparte, Cambacères, Haussemann.

Le *Pays* vient d'apprendre qu'on frappait en ce moment un certain nombre de médailles commémoratives de la commune, destinées aux « retour de Nouméa. »

Ces médailles sont, paraît-on, du module et du poids d'une pièce de cinq francs en argent : elle se porteront sur la poitrine, attachées à un ruban.

Samedi à Paris, vers 4 h. 1/2, on vit assez violent a soufflé sur Paris, produisant quelques déordres de ci et de là ; pendant cette période de temps qui heureusement n'a été que passagère, le magnifique ballon captif qui faisait le bonheur des Parisiens depuis l'exposition de 1878, a subi un choc si violent qu'il, touchant la terre, une crevasse assez importante s'est produite dans sa soie pour que le superbe aérostat ait perdu tout son gaz et soit mis, pendant quelque temps, hors d'état de renouveler ses ascensions.

On a beaucoup exagéré les faits qui se seraient passés notamment en ce qui concerne la détonation violente qui se serait produite. D'après les renseignements la crevasse ne serait pas de plus de 20 à 25 mètres. Si elle a suffi à faire dégonfler le ballon elle n'a pas causé d'autres accidents. Seulement il a fallu un instant craindre par suite de l'énorme quantité de gaz qui s'est répandue tout à coup dans l'atmosphère.

On lit dans l'*Indépendant*, de Saintes :

« M. de Bellomayre, substitut à Saintes, vient de donner sa démission. On raconte qu'il avait refusé de requérir contre un maire bonapartiste récemment traduit en police correctionnelle, et que c'est là le motif de sa retraite. »

La *Correspondance politique* annonce que la *Nouvelle Presse libre* a été saisie hier pour avoir publié un article très violent contre le nouveau ministère égyptien.

On s'attend à recevoir d'un moment à l'autre la dépêche annonçant l'arrivée du premier convoi de Nouméa. Ce sera probablement le paquebot la *Picardie* qui mouillera le premier en rade de Port-Vendres. On l'attend du 20 au 25 août.

Les autres navires qui le suivent de très près sont :

Le transport à vapeur commandé par le capitaine de vaisseau Hardy.

Le transport à vapeur commandé par le capitaine de frégate Rivière.

Les transports *la Seudre* et *la Vire*, commandés par le capitaine de frégate Glon-Ville-neuve et le lieutenant de vaisseau Collier.

Le transport à deux batteries *la Creuse* et le transport *le Rhin* prendront également des

convois.

Le 1^{er} octobre, le *Tage* arme pour la Nouvelle-Calédonie.

Le conseil municipal de Tours a supprimé le traitement des vicaires de toutes les paroisses. Les vicaires sont au nombre de onze, leur traitement est de 500 francs.

Vingt élèves de l'Ecole polytechnique sont admis, cette année, à servir dans les divers corps de la marine, savoir : 12 dans l'artillerie ; 4 dans le génie maritime ; 2 dans le corps des officiers de vaisseau et 2 dans le commissariat.

Le général de Galliffet a été désigné pour diriger les grandes manœuvres de deux divisions de cavalerie, manœuvres qui vont avoir lieu prochainement.

Le général a envoyé ses instructions dans lesquelles on remarque une innovation importante.

Tous les officiers sont invités à faire la critique des manœuvres, à présenter toutes les observations qu'ils jugeront utiles.

Critiques et observations devront être présentées par la voie hiérarchique.

C'est par de semblables moyens qu'on développe l'initiative individuelle, que l'on forme les chefs.

M. Albert Millard écrit à l'*Evénement* qu'il est l'auteur de la *conversation avec M. Jules Simon* dont nous avons parlé.

Le rédacteur du *Figaro* ajoute qu'on a supposé à tort qu'il avait écrit sous l'inspiration de M. Bardoux, il ajoute qu'il n'a rien de tel. « La personne qui m'a renseigné, quoiqu'elle appartenant au monde parlementaire, n'est ni sénateur ni député. Il ne me convient pas de révéler son nom. »

Tous les journaux s'occupent d'une lettre encyclique adressée par Léon XIII à l'évêque catholique sur la restauration de la philosophie chrétienne dans les écoles catholiques, selon l'esprit du Docteur angélique, saint Thomas d'Aquin. Ainsi que l'indique ce titre, le but de cet important document est de rétablir complètement l'unité dans l'enseignement philosophique que donné par l'Eglise ou sous sa direction, de rentrer dans la doctrine et d'appliquer la méthode scolastique, et de choisir comme base de cet enseignement les œuvres de saint Thomas d'Aquin, le plus grand des scolastiques.

Mgr. Duquesnay, évêque de Limoges, vient de publier une lettre pastorale à l'occasion de la transformation des écoles communales des frères en écoles libres.

Il fait connaître que l'entretien de chaque école peut-être évalué à 5,200 fr. ; trois écoles étant nécessaires, c'est une somme de 16,000 francs à trouver chaque année. Il fait appel à la charité de ses diocésains pour fournir cette somme par souscription.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

19 Août 1879. (61)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

LE BAIN.

— Cela est vrai : l'émir l'espère. — On ajoute que ton père doit aller à Bayrouth pour obtenir du pacha les secours qu'il réclame. — Il l'a dit hier devant moi. — Enfin on ajoute que les Druses et les Turcs sont plus nombreux et plus menaçants que jamais dans la montagne, et qu'ils veulent venir se joindre à ceux de Damas, pour arracher les Maronites au protectorat d'abd-el-Kader. — Mon père a effectivement entendu parler de tous ces bruits. — Eh bien ! les Français ne peuvent être ici

avant la lune nouvelle. Si ton père va à Beyrouth, Osman-ben-Assah sera libre d'agir : ou si les Druses reviennent en force, Abd-el-Kader sera contraint à abandonner ceux qu'il protège, et alors Olivier sera la première victime de la férocity du cheik. — Oui ! je comprends, dit Fatmah en ouvrant ses grands yeux, mais que veux-tu faire ? — Fuir avec Olivier et la Française. — Quitter le harem d'Osman-ben-Assah ? — Oui. — Comment feras-tu ? — J'ai mon plan formé et je possède les moyens de réussite, mais une fois libres tous trois, il nous faudra trouver un asile.

— Le palais de l'émir ! s'écria Fatmah. — Non ! dit Aïchouhnâ en secouant la tête. Tu connais nos lois. Un vrai croyant ne peut recevoir chez lui les femmes échappées du harem d'un autre croyant. Si ton père, nous accueillait, il faudrait qu'il violât la loi et la loi est inviolable.

— Cela est vrai, dit Fatmah en courbant la tête. — Que puis-je faire pour toi, alors ? — Agir sans que ton père le sache ! — Comment ? dit Fatmah avec inquiétude.

— N'as-tu pas parmi tes esclaves, des hommes qui te soient dévoués ? demanda Aïchouhnâ. — Si fait ! J'ai des Algériens qui braveraient tous les dangers sur un seul de mes gestes, à une seule de mes paroles.

— Alors, fais préparer par eux quelque chambre cachée dans le palais de ton père que nous puissions être en sûreté là sans que l'émir le sache. Tes Algériens nous porteront des provisions la nuit, et nous attendrons l'arrivée des soldats français si nous

ne pouvons avant fuir du pachalik de Damas. Veux-tu, Fatmah ?

La jeune fille hésitait. Elle savait tout ce que la loi musulmane a de rigoureux, d'impitoyable, de terrible alors qu'il s'agit de femmes appartenant à un croyant ; elle connaissait l'émir : s'il est grand, dévoué, généreux et brave, il est stricte observateur des principes du Koran, et le Koran défend, dans les termes les plus sévères, tout ce qui peut concerner un rapport, même oral, entre un homme et la femme d'un autre homme. A plus forte raison on comprend de quel crime énorme est taxée toute participation à une fuite du harem. Le Koran défend, et l'on sait ce que vaut pour un musulman une défense du livre sacré.

Fatmah hésitait donc à promettre à sa compagne la protection que celle-ci lui demandait ; elle avait peur de compromettre son père, aux yeux de ses coreligionnaires, elle redoutait la courroux de l'émir si jamais il savait la vérité.

Aïchouhnâ devina ce qui se passait dans l'âme de la jeune fille. Elle lui prit les mains, et les serraient étroitement :

« Tu refuses ! » dit-elle.

Fatmah courba son joli front sans répondre encore. Aïchouhnâ lui lâcha la main.

« C'est bien ! dit-elle ; nous saurons mourir. »

Aïchouhnâ dit Fatmah avec un accent de tendre reproche.

Puis, après un silence plus prolongé que le premier, elle releva la tête, et une résolution énergique put se lire sur ses traits.

« Je ferai ce que tu désires que je fasse, reprit-elle ; mon père ne saura rien. Quand faut-il que je

l'attende ? » Aïchouhnâ se pencha vers sa compagne, et, en tournant la taille de Fatmah avec son bras blanc et rond :

« Je t'aime ! dit-elle d'une voix frémissante, cache-tu Pauras sauté ! Cette nuit, deux heures avant le lever du soleil, envoie l'un de tes Algériens nous attendre devant la porte du Bazar des Esclaves. »

XXII

LE BAZAR DES ESCLAVES

A quelques pas de l'établissement de bains de femmes, dans lequel nous venons de pénétrer, se dresse un bâtiment énorme ressemblant assez, pour l'intérieur et l'extérieur, à une vaste ménagerie ou à une énorme volière : ce bâtiment est le Bazar des esclaves. C'est là que se vendent et s'achètent les femmes blanches, les noires et les négresses.

Au tour d'une vaste cour on a construit, sans la moindre régularité, des espèces de loges en bois dont les portes et les fenêtres sont étroites et grillées. Ce sont des prisons.

Au centre de la cour s'élevait des palmiers gigantesques. Sous ces palmiers se promènent gravement des Arméniens, des Turcs, des Druses, tous vendeurs d'esclave, fumant leur longue pipe et faisant entre eux le cours de la marchandise humaine, qu'il débitent. Le Bazar des esclaves c'est la Bourse de Damas.

(A suivre.)

Une place est vacante dans l'épiscopat français par suite du décès de Mgr. Bataille, évêque d'Amiens. Le gouvernement a fait choix depuis quelques jours déjà d'un titulaire pour ce poste. Mais la publication du décret de nomination est retardée par quelques difficultés, qui ont surgi entre la nonciature papale et le ministère des cultes.

CHRONIQUE LOCALE

Le conseil général du Lot. Séance du 18 août. M. le Préfet invite M. Roques, le doyen d'âge, à prendre place au fauteuil de la présidence, et M. Coniac, le plus jeune, à prendre place au bureau comme secrétaire.

Un arrêté préfectoral fixe au 31 août l'ouverture de la chasse dans le département du Lot. Nous apprenons avec plaisir que M. Fontès, employé de la recette générale, est nommé percepteur à Limogne.

do 31 juillet dernier, que l'appel des réservistes des 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée restera fixé au 20 août 1879, et que, par modification aux dispositions contenues dans l'affiche du 5 juillet 1879, l'appel des réservistes des 4^e, 7^e, 8^e, 11^e, 12^e, 13^e et 14^e corps d'armée et du Gouvernement de Paris aura lieu le 1^{er} septembre 1879.

L'appel des réservistes des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 9^e et 10^e corps d'armée aura lieu le 11 septembre 1879. Par ordre de M. le Ministre de la marine, la date de la convocation des réservistes de l'armée de mer fixée au 20 août 1879, est reportée au onze septembre prochain.

LA FUSION DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

La fusion des postes et des télégraphes a dans tous les départements produit ce fait que les directeurs spéciaux de chacune de ces administrations se sont trouvés en présence. En d'autres termes, la fusion accomplie, afin de conserver les droits acquis, on avait conservé deux directeurs par département.

Le 14 du courant, pendant que le sieur Boyer, brigadier cantonnier à Lamostonie, était en tournée, sa maison était dévalisée par des malfaiteurs de passage dans cet endroit; ils étaient entrés à l'aide d'escalade et d'effraction et avaient tout bouleversé, armoires buffets, linge, etc.

L'Echo de la Province de Toulouse, confirme le bruit qui avait couru, ces jours derniers, que M. Marion de Brésillac, juge au tribunal de Toulouse, serait déféré à la cour de cassation pour cris séditieux dans un banquet donné le soir de la saint Henri, dans une réunion privée.

M. Pinel de Truilas, juge au tribunal civil de Gaillac, s'est noyé en se baignant dans le Tarn. Ce jeune magistrat était petit neveu de M. de Romiguières qui fut l'un des gloires du barreau de Toulouse.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 17 Août. Naissances. Miniot, Rose, rue des Boulevards. Salomon, Marguerite, Cours Fénelon. De St-Chamarand, Laurence, rue Portail-au-vent. Bergon, Augustin, à Cavaniès. Linas, Germain, rue de la Préfecture. Roucau, Pauline, Place St-James. Caste, Nancy, aux Ramonés.

Couillac, Marie, rue Donzelle. Rolles, Eugène, rue Donzelle. Mariages. Arliac, Sylvain, et Girard, Eugénie. Yhier, Ernest, et Dulac, Marie. Bourthoumioux, Joseph, et Delmas, Cicile. Décès. Pasquet, Jean, 80 ans, rue Fangas. Castely, Henri, 12 ans, rue St-André. Guyot, Joseph, ex-économe au grand-séminaire, 76 ans. Pechberty, Thérèse, 5 ans rue Florens. Cubaynes, Jeanne, 18 mois rue-Lestien. Bonnevillie, Guillaume, 31 ans, (hospice.) Delpech, Marie, 18 mois, rue Casserie. Delon, Jean, 10 mois, Impasse St-Urcisse. Pour la chronique locale, A. Layton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 19 août 11 h. 30 matin. M. Lepère, ministre de l'intérieur, a déclaré au conseil général de l'Yonne, en qualité de Président, que le gouvernement admet la parfaite légalité des vœux relatifs aux questions d'enseignement. A Agen, M. Faye, nommé président, a dit que des attaques ont été dirigées contre lui, à l'occasion des lois Ferry; mais que le jour viendra qu'il expliquera son attitude. M. le duc d'Anmale a été nommé président à Beauvais; M. Bardoux à Clermont-Ferrand.

Bourse de Paris

Table with columns: Valeurs diverses, Clôture du 18 août, Clôture précédente. Includes entries for Rente 3 p. %, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %, Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

Etude de Me Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénelon.

VENTE sur saisie immobilière

Fixée au lundi quinze septembre mil huit cent soixante dix-neuf, à midi précis, à l'audience des criées et des vacations du tribunal civil de Cahors.

Suivant procès-verbal de Combelles, huissier à Cahors, en date du trente mai mil huit cent soixante dix-neuf, visé, enregistré et déposé par exploit du même huissier, en date du trente-et-un mai mil huit cent soixante dix-neuf, lesdits procès-verbal et dénonces d'iceux, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le dix juin mil huit cent soixante dix-neuf, volume 75, numéros 31 et 32.

Article premier. — Une pâture, sise au lieu dit Rivière du Cuzoul, commune de Vers, portée sous le numéro 687, section E, du plan cadastral de ladite commune de Vers, d'une contenance de quatre ares soixante-cinq centiares, de première classe, donnant un revenu de cinquante-six centimes.

Article deuxième. — Une terre labourable, située audit lieu de Rivière du Cuzoul, dite commune de Vers, portée sous le numéro 688, section E, dudit plan cadastral de ladite commune de Vers, d'une contenance de quarante-trois ares quarante centiares, de troisième classe, donnant un revenu de trente-quatre francs soixante-deux centimes, confrontant du nord avec Guillaume Dols, du midi avec M. Souques, elle est traversée au couchant par la route départementale numéro 13, de Cahors à Figeac.

seulement d'une contenance approximative de douze ares, non ensemencée, confrontant du nord avec Dols et du sud avec M. Souques, et traversée au couchant par la route départementale numéro 13. Cette partie est la propriété dudit Combes, Jean-Basile, qui l'a acquise des héritiers Dols, de la commune de Vers, suivant acte retenu par Me Lagan, notaire à Cahors, sous sa date enregistrée, moyennant seize cents francs, payés comptant. Cette partie ne figure pas au cadastre sur la tête dudit Combes, Jean-Basile, mais sur celle d'un sieur Dols, Antoine, dont les vendeurs étaient héritiers.

LA GARDE MOBILE DU LOT

ET LA 3^e DIVISION DU 17^e CORPS. Campagne de 1870-1871. Par M. COURTIL. Opérations militaires de la 3^e division du 17^e corps. Marches et combats du 70^e mobile. Impressions et souvenirs de la campagne, anecdotes, notes et documents intéressant la Garde Mobile du Lot. Un fort beau volume de 300 pages avec une carte générale des opérations et des lettres d'approbation de MM. les généraux Jouffroy et de Colomb,

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 350^e livraison (16 Août 1879). — Texte: Franchise, par M. C. Colomb. — En nourrice, par Jean d'Alsace. — Les épreuves d'une pendule, par Ch. Schiffer. — Robert Darnetal, par Ernest Daudet. — François Arago, par Albert Lévy. Dessins: C. Delort, Sahib, Mercier. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. Sommaire de la 97^e livraison (16 août 1879). — Le Maroc, par M. Edmondo Amicis (1875). — Traduction et gravures inédites. — Douze gravures de C. Bisco, G. Vuillier et E. Bayard. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue de France

Sommaire de la livraison du 15 août. M. de Bismarck et ses jugements sur les événements et les hommes de 1870-1871, par M. Alexandre Pey. — La monnaie antique et ses types, par M. François Lenormant. — Les idées du docteur Simpson, roman, par MM. Edmond Texier et C. Le Senne. — Guillaume du Tillot, ministre des infants ducs de Parme, don Philippe et don Ferdinand, sa disgrâce, sa chute et sa mort, 1749 à 1771, par M. Charles Nisard, de l'Institut. — Le Théâtre de M. Emile Augier, par M. Léopold Lacour. — La Turquie d'Asie et le protectorat de l'Angleterre, par M. A. Kleczkowski. — Les Théâtres, par M. Edouard Thierry. — Chronique de la Ferme et du Château, par M. G. de Cherville. — La quinzaine politique (intérieur), par M. Louis Joly (extérieur), par M. Ch. Hobin.

Revue Scientifique

Sommaire du numéro 7 (16 août). La lumière et son action sur l'œil, par M. A. Bouchardat. — L'éruption de l'Etna, par M. René Bréon. — Le jeu de dames à la polonoise, récréation scientifique, par M. Lucas. — La question de la terre et l'agitation agricole en Angleterre. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire

Sommaire du numéro 7 (16 août). La Bulgarie et la Roumélie orientale, par M. Anatole Leroy-Beaulieu. — La colonisation française, par M. Paul Gaffarel. — Le cardinal de Retz d'après M. R. Chantelauze. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Clément Caraguel. — Bulletin. On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris. Chaque journal: Paris. Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. Six mois: 15 fr. — Un an, 25 fr. Les deux journaux réunis: Paris. Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

LA GARDE MOBILE DU LOT

Opérations militaires de la 3^e division du 17^e corps. Marches et combats du 70^e mobile. Impressions et souvenirs de la campagne, anecdotes, notes et documents intéressant la Garde Mobile du Lot. Un fort beau volume de 300 pages avec une carte générale des opérations et des lettres d'approbation de MM. les généraux Jouffroy et de Colomb,

Crédit Foncier de France

prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncière 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pitoite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiatre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jénnesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle.

Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. DOULADOURE (Lucien), rue des Bourdonnais, 38, à Paris.

Agent général : M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors.

Agent particulier : M. MARY (Justin), à Albas.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement l'indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement.

Demande de Sous-Agents dans les cantons.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alvernac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alvernac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaire.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

RECUEIL

de Vieilles Chansons Quercynaises

par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

5^e MONTRE

ronde, montre plate à cylindre, 10^e Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à rubis gar. 3 ans, 48 et tout OR, 48 etc. Env. f. d'usage. S'adr. à G. Tribaudan F à Besançon (Doubs)

20 MONTRE

à Remontoir et mise à l'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. ou tout OR 35 fr. — Envoi f. av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'adr. à G. Tribaudan F à Besançon (Doubs)

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTOUJOL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

AVIS

On demande des Ouvriers

S'adresser à M^r NARDOT, fils, rue du Lycée, à Cahors.



EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire :

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.



COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.)

La meilleure préparation de Goudron contre RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraichissante.

La boîte : 1 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C^e, 83, boulevard Sebastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

Pharmacie Centrale de Cahors ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clysopommes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina ; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'Eau chimique contre la chute des cheveux ; le Lait à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botoles, Vinaigre de toilette, etc., etc.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.